

# Concours de dessins

## <<< Le règlement >>>

### **Article 1 : Objet des concours**

Le concours est ouvert aux enfants âgés de 4 à 10 ans regroupés en 3 catégories.

Ce concours est gratuit.

### **Article 2 : 3 catégories**

Le concours est divisé en 3 catégories d'âges :

- ☐ Catégorie 4 à 6 ans
- ☐ Catégorie 7 à 8 ans
- ☐ Catégorie 9 à 10 ans

### **Article 3 : Thème et période du concours**

Le thème du concours est : Un Français dans l'Espace

Le dépôt des dessins se fera entre le Samedi 25 mars et le Dimanche 2 Avril 2017 à l'Espace Aquatique.

### **Article 4 : Modalité de participation**

Chaque dessin devra être un travail original et présenté sur un support papier de format A4. Toutes les techniques seront acceptées : feutres, peintures, aquarelle, crayons...Un seul dessin par enfant pourra être présenté.

### **Article 5 : Retour des dessins**

Chaque dessin devra impérativement comporter au dos :

NOM, Prénom et âge de l'enfant

NOM, Prénom, adresse postale et mail du responsable légal

Les dessins devront être déposés à l'accueil de l'Espace Aquatique, quai Pierre de Coubertin 53200 Château-Gontier, aux périodes demandées.

### **Article 6 : La responsabilité**

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de dommage ou pertes des dessins.

### **Article 7 : Sélection et résultats du concours**

Un jury composé du personnel de l'Espace Aquatique se réunira à l'issue de la date butoir du concours afin de sélectionner les gagnants. Le jury sélectionnera un dessin qui leur semble être le meilleur pour chacune des catégories. Un tirage au sort sera effectué parmi les dessins non primé afin de récompenser 4<sup>e</sup> enfant. Le résultat sera affiché à l'Espace Aquatique. Ils seront également communiqués sur le site : [loisirs.chateaugontier.fr](http://loisirs.chateaugontier.fr). Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être ni échangés ni remboursés. La remise des prix se fera le Vendredi 7 avril à 18h à l'Espace Aquatique.

### **Article 8 : Affichage des dessins**

Tous les dessins seront affichés dans l'enceinte de l'Espace Aquatique. Les dessins réalisés par les enfants ne feront en aucun cas l'objet de versement de droits d'auteurs et de diffusion. Chaque candidat et parents de candidat renoncent à ses droits d'auteur sur son dessin. L'Espace Aquatique peut exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui convient. La participation à ce concours signifie que les participants s'engagent à céder tous leurs droits sur leur dessin.

### **Article 9 : Modification du règlement**

L'Espace Aquatique se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de reporter ou d'annuler le concours ou de modifier la nature des lots si les circonstances l'exigent.

### **Article 10 : Divers**

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur par voie postale. La participation ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement. Le règlement est disponible sur le site [loisirs.chateaugontier.fr](http://loisirs.chateaugontier.fr) ou à l'accueil de l'Espace Aquatique.